



Communiqué de presse

Baie-Mahault, le 17 janvier 2012

Orange Caraïbe, contributeur de la continuité territoriale

Suite à la diffusion d'un communiqué de Claudy Siar, dans lequel le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer s'insurge des tarifs pratiqués par les opérateurs de téléphonie mobile sur les appels émis des Antilles-Guyane vers l'Hexagone d'une part et le roaming d'autre part, et aux nombreuses sollicitations des médias que cela a engendré, Orange Caraïbe a estimé nécessaire de procéder à une mise au point sur ses pratiques en la matière.

Pratiques qui attestent de la politique active mise en œuvre par OC depuis plusieurs années.

La continuité territoriale est prise en compte par Orange Caraïbe depuis 2005. Ainsi tous les appels à destination d'un fixe ou d'un mobile sur le territoire métropolitain sont facturés au tarif local. Ceci quelque soit l'opérateur du destinataire.

Il nous semble nécessaire de souligner également que - à offre comparable – nos tarifs sur les communications mobiles sont équivalents à ceux de la métropole.

En ce qui concerne le roaming (itinérance), nous rappelons qu'il s'agit d'une tarification différente de l'abonnement usuel liée aux déplacements des clients hors du territoire d'origine de leur opérateur téléphonique. Leurs communications sont alors hébergées par des opérateurs tiers exploitant leur propre licence de téléphonie mobile sur un territoire ou un pays dans lequel le client se rend.

L'Etat a souhaité que des licences distinctes de celle existant dans l'Hexagone soient attribuées pour l'exploitation de la téléphonie mobile aux Antilles-Guyane ainsi qu'à la Réunion. Il souhaitait favoriser ainsi l'arrivée d'opérateurs privés avec des capitaux locaux.

C'est pour cette raison que les communications passées lors des déplacements en métropole par les clients des opérateurs des Antilles-Guyane (dont Orange Caraïbe) sont soumis au roaming. Cette tarification est la conséquence de l'existence de ces licences d'exploitations distinctes des licences nationales. Par exemple Orange Caraïbe est un opérateur différent des opérateurs nationaux (Bouygues, SRF, Orange France) qui agit sur un marché différent du marché national. Cette situation nous est imposée par la réglementation (ARCEP).

Le roaming est très encadré les autorités européennes. D'ailleurs ces tarifs sont régulés à la baisse chaque année par Bruxelles et ce, pour l'ensemble des opérateurs européens.

A propos d'Orange

France Télécom-Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec 172 000 salariés au 31 décembre 2011, dont 105 000 en France, et un chiffre d'affaires de 45,3 milliards d'euros en 2011. Présent dans 35 pays, le Groupe servait 226 millions de clients au 31 décembre 2011, dont 147 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Au 31 décembre 2011, le Groupe comptait 167 millions de clients du mobile et 14 millions de clients ADSL et fibre dans le monde. Orange est l'un des principaux opérateurs européens du mobile et de l'accès internet ADSL et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

Avec son projet d'entreprise « conquêtes 2015 », Orange s'adresse simultanément à ses salariés, à ses clients, à ses actionnaires et plus largement à la société dans laquelle l'entreprise évolue en s'engageant concrètement sur des plans d'actions. Ceux-ci concernent les salariés du Groupe grâce à une nouvelle vision des Ressources Humaines ; les réseaux, avec le déploiement des infrastructures du futur sur lesquelles le Groupe bâtira sa croissance ; les clients, avec l'ambition de leur offrir la meilleure expérience parmi les opérateurs grâce, notamment, à l'amélioration de la qualité de service ; et l'accélération du développement international.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com, www.orange-innovation.tv
Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques déposées appartenant à Orange Brand Services Limited, Orange France ou France Télécom.

Contact presse :

Alicia Bellance : 06 96 26 01 35

alicia.bellance@orange.com

@alicia_bellance

